

Compte-rendu

de la quatrième réunion du comité de rivière

Projet	Partenariat de cours d'eau Syr
Date, lieu	WEILER-LA-TOUR, le 4 juillet 2012
Rapporteurs	Martine Peters, Stephan Müllenborn
Annexes	liste de présences, présentation

Début de la réunion – 18h00

ACCUEIL

M. ARENDT, président du Comité de rivière, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la réunion et les remercie de leur venue. Il donne un bref aperçu des différentes étapes réalisées jusqu'à présent et rappelle les délais visés par le projet.

PRÉSENTATION

Ensuite M. MULLENBORN et Mme PETERS passent en revue deux grands points : la situation du bassin versant de la Syre et le résultat des groupes de travail.

Les groupes de travail ont proposé un projet de charte en tenant compte des objectifs visés par le « Partenariat de cours d'eau ». Ces objectifs sont répartis dans dix grandes thématiques.

DISCUSSION

Le projet de la charte ayant été distribué, les participants à la réunion ont eu l'occasion de présenter leurs remarques et critiques et d'exprimer leurs attentes relatives à la charte.

Les modifications à apporter au projet de la charte :

- Afin de mieux distinguer entre les thématiques et les objectifs de la charte, le comité de rivière propose de modifier comme suit la phrase d'introduction à la Charte : « Par la présente Charte, le Comité de rivière définit dans les dix domaines suivants les objectifs y énumérés : »
- **Objectif 3.6** – reformulation « réduction de l'apport des matières non-agricoles,.....
- **Objectif 4.1** – changer en ajoutant les **personnes privées** et une **utilisation durable** de l'eau à cet objectif
- Ajouter un **objectif 7.1** identification et élimination des pollutions historiques et accidentelles
- **Objectif 8.1** – reformuler l'objectif en remplaçant « renaturation des cours d'eau » par « réalisation de projets de renaturation des cours d'eau
- **Objectif 10.4** – ajouter « la qualité biologique » à cet objectif
- **Objectif 10.7** – remplacer « jardiniers amateurs » par « jardiniers particuliers »
- **Dernier paragraphe** - reformuler cet alinéa comme suit : le comité de rivière invite les communes signataires à prendre les mesures appropriées...

Remarques à prendre en compte dans la suite du projet:

- Dans le dernier alinéa de la charte, le comité de rivière invite les communes signataires à prendre les mesures appropriées pour assurer le maintien de l'état biologique et chimique des cours d'eau du bassin versant de la Syre. Pour pouvoir répondre à ce point, les communes demandent à pouvoir disposer des résultats d'analyse nécessaires.

- **Proposition** : mettre une introduction devant l'énumération des objectifs. La majorité du groupe considère le préambule de la charte comme suffisant.

Clôture de la réunion

La charte, adaptée selon les suggestions faites lors de cette réunion, a été approuvée par le Comité de rivière

M ARENDT explique qu'elle sera envoyée aux communes pour information et avis. Il remercie les participants à la réunion officielle du Comité de rivière du partenariat de cours d'eau et clôture la séance.